

SEP 25 1989

SESSIONAL PAPER
DOCUMENT PARLEMENTAIRE

342-1/11.....

HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES

LOI SUR LES ZONES SPÉCIALES

RAPPORT ANNUEL. 1987-1988

INDUSTRY, SCIENCE AND
TECHNOLOGY CANADA
LIBRARY

NOV - 9 1992

BT01

BIBLIOTHÈQUE
INDUSTRIE, SCIENCES ET
TECHNOLOGIE CANADA

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE CANADIEN POUR UN RENOUVEAU INDUSTRIEL	2
PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA ZONE SPÉCIALE DE MONTRÉAL	3

INTRODUCTION

L'autorité de désigner une zone spéciale a d'abord été accordée en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER). À la suite de consultations avec les provinces, plusieurs régions géographiques à travers le Canada ont été désignées pour appliquer des mesures spéciales afin de faciliter le développement économique et les ajustements sociaux. En 1983, la Loi sur le MEER a été abrogée. Cependant, les dispositions concernant les zones spéciales se sont poursuivies en vertu de la Loi sur les zones spéciales, laquelle faisait partie de la Loi sur l'organisation du gouvernement du 17 novembre 1983.

Quatre programmes de zones spéciales instaurés sous l'autorité de l'ancienne loi sur le MEER ont continué d'être administrés en vertu de la Loi sur les zones spéciales. Ces programmes sont: l'Entente sur la Baie Verte Mines Inc., le Programme de subventions au développement industriel de la zone spéciale de Montréal, le Programme de développement économique pour les Iles-de-la-Madeleine, et le Programme de développement industriel et commercial (PDIC). La période de temps allouée pour l'acceptation de demandes sous chacun des programmes mentionnés est maintenant écoulee.

Depuis la promulgation de la Loi sur les zones spéciales, aucune nouvelle zone n'a été désignée. Néanmoins, l'article 9 de la Loi sur les zones spéciales exige que le Ministre responsable fasse rapport annuellement aux deux chambres du Parlement sur l'application de la dite Loi. Au cours de l'année financière 1987-1988, les programmes de la Baie Verte Mines Inc. et des Iles-de-la-Madeleine n'ont enregistré aucune activité parce que les programmes dans ces secteurs ont complété toutes leurs opérations, incluant les paiements, durant l'année financière 1986-1987.

Ce rapport porte sur les activités qui se sont déroulées au cours de l'année financière 1987-1988 dans les régions désignées pour la mise en oeuvre du Programme de développement industriel et commercial (PDIC), et du Programme de subventions au développement industriel de la zone spéciale de Montréal.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL (PDCI)

L'objet du PDCI, qui relevait de l'Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI), était de solidifier et de diversifier l'assise industrielle de régions qui avaient toujours été dépendantes des industries du textile, du vêtement et de la chaussure. Plus précisément, le PDCI aidait, surtout grâce à des contributions, les entreprises implantées dans les communautés désignées zones spéciales, ou les entreprises ouvrant de nouvelles installations dans ces zones spéciales; le Programme aidait aussi à entreprendre des études ou des projets de modernisation, d'expansion, d'innovation et d'amélioration de productivité à l'appui des objectifs du Programme.

En avril 1982, le PDCI a été mis en oeuvre dans sept zones spéciales pour une période initiale de deux ans. En avril 1984, les désignations de zone spéciale ont été prolongées pour deux autres années, soit jusqu'au 31 mars 1986. Le 31 janvier 1986 était la date limite de réception des nouvelles demandes; après ce délai, toute nouvelle demande devait être présentée au Programme de développement industriel et régional (PDIR).

Voici les zones spéciales; deux étaient situées en Ontario et cinq au Québec:

Cornwall
Hawkesbury

Valleyfield
Drummondville
Trois-Rivières/Shawinigan
Sherbrooke/Magog
Victoriaville/Plessisville

Les offres acceptées énumérées ci-après concernent les demandes reçues avant la date limite du 31 janvier 1986. Par après, une offre d'aide a été adressée aux demandes approuvées ayant été acceptées après le 1^{er} avril 1987. Par conséquent, ces offres apparaissent dans le rapport 1987-1988.

Les activités menées en 1987-1988 dans le cadre du PDCI se résument ainsi:

	<u>AF 1987-1988</u>
Offres acceptées	2
Nombre d'emplois attendu	169
Prévision des coûts admissibles	15 826 000 \$
Engagement du MEIR résultant de ces contrats	3 956 500 \$
Montant global des paiements sur les projets du PDCI durant l'AF 1987-1988	15 930 185 \$

PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
DE LA ZONE SPÉCIALE DE MONTRÉAL

Ce programme visait l'accélération du développement des industries du Québec par l'accroissement du rôle de la région de Montréal, centre de l'expansion manufacturière de la province. Il s'agissait d'encourager l'établissement, l'expansion ou la modernisation de certaines industries de fabrication et de transformation et de promouvoir la recherche-développement et le transfert de technologies.

Le Programme a été inauguré en 1977, conformément à une autorisation du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) aux termes d'un décret du conseil sur les zones spéciales. Montréal a été désignée zone spéciale aux fins du Programme et ce, jusqu'au 31 mars 1985. En juillet 1983, il a été remplacé par le nouveau Programme de développement industriel et régional (PDIR).

Au cours de l'année financière 1987-1988, la seule activité menée en vertu du Programme a été le versement de contributions pour des projets qui avaient été approuvés antérieurement, mais qui n'étaient pas encore terminés. Au total, les contributions atteignaient 2 132 491 \$.